



Condamne a en angletterre pour l'importation de drogue

Par **yann06**, le **30/01/2012** à **11:01**

Bonjour,

J'ai été condamné à une peine de 6 ans pour importation de drogue en Angleterre (140g de cocaïne) le 7/01/2010. Je vais accepter le schéma de retour volontaire (Early Removal Scheme) vers la France afin de bénéficier de 9 mois de réduction de peine.

Ma question est aurais-je un casier judiciaire en France et aurais-je des problèmes si je souhaite voyager à l'étranger ?

J'ai été offert un boulot dans l'import-export et une restriction de mes déplacements vers l'étranger serait nuisible.

Je sais que j'aurai une interdiction du territoire Britannique de 10 ans mais je souhaite savoir si il y aura d'autres implications pour moi.

Merci beaucoup pour votre aide